

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 37

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2025-10

Objet : Adoption du budget primitif de la
ville de Trappes - Exercice 2025

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze avril, à 18h20 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI OUHARZOUNE, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Colette PARENT, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Josette GOMILA, Anne CLERTE-DURAND, Benoit CORDIN, Guy MALANDAIN, Patrick LBOUCQ, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Pierre BASDEVANT représenté par Djamel ARICHI
Aurélien PERROT représenté par Alienor EBLING
Frederic REBOUL représenté par Sarith SA
Housseem DHAOUADI représenté par Jamal HRAIBA
Sira DIARRA représentée par Sandrine GRANDGAMBE
Suzy LEMOINE représentée par Catherine CHABAY
Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD
Fouzi BENTALEB représenté par Said DSOULI
Mimouna SARAMBOUNOU représentée par Abdelhay FARQANE
Maxime VELAY représenté par Gerard GIRARDON

Absents : Mme Florence BARONE, Mohamed KAMLI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Jules CHAMOUX, Pascal TRAN, Stéphane DREYFUS, Pierre-Jean TISSERAND, Nelly LOUIS, Jean-Baptiste GRENIER, Philippe FAUGÈRES, Nahida Aoustin, Géraldine LUCO

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; -deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

2025-10

Objet : Adoption du budget primitif de la ville de Trappes - Exercice 2025

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2312-1, L. 2312-2, L. 2312-3 et L5217-10-4 ;

Vu la délibération n° 2021-172 du 22 novembre 2021 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la délibération n° 2021-204 du 13 décembre 2021 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier (RBF) à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la délibération n° 2022-402 du Conseil municipal du 12 décembre 2022 mettant à jour le règlement budgétaire et financier (RBF) suite à la mise en place de la M57 ;

Vu la délibération n° 2025-xx du 10 mars 2025 par laquelle le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2025 ;

Considérant l'avis de la Commission Finances, Développement Économique, Urba, Travaux du 25 mars 2025 ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Article 1 : Adopte le budget primitif 2025 globalement équilibré en dépenses et en recettes au montant total de 107 450 666,64 €, décomposé comme suit :

Article 2 : Adopte le budget primitif 2025 globalement équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement au montant total de 66 881 575,58 €

Article 3 : Adopte le budget primitif 2025 globalement équilibré en dépenses et en recettes en section d'investissement au montant global de 40 569 091,06 €

Article 4 : Adopte les annexes réglementaires.

Abstentions : Guy MALANDAIN – Annie LE HIR

Contre : Dalale BELHOUT – Josette GOMILA – Véronique BRUNATI – Patrick LEBOUQCQ – Anne CLERTÉ-DURAND – Benoît CORDIN

Approuvé à la majorité de 29 voix pour, 6 voix contre, 2 abstention(s).

Pour extrait conforme,

17 AVR. 2025

Ali RABEH
Maire de Trappes



V-ARRETES ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents 27

Nombre de suffrages exprimés 37

VOTES :

Pour : 29

Contre : 6

Abstentions : 2

Date de convocation : 28 mars 2025

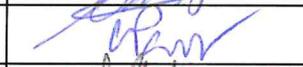
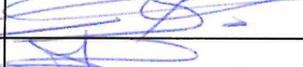
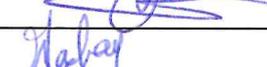
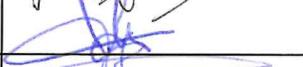
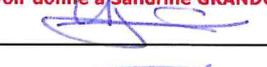
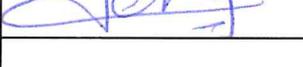
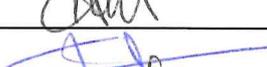
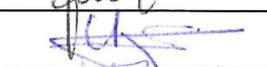
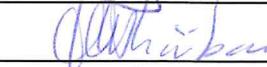
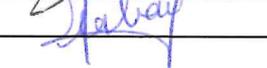
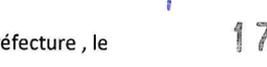
Présenté par le Maire, 14 avril 2025

A Trappes, le 14 avril 2025

Délibéré par l'assemblée délibérante, réunie en session

A Trappes le 14 avril 2025

Les membres de l'assemblée délibérante,

RABEH Ali		MORAIS Cristina	
ARICHI Djamel		PARENT Colette	
BASDEVANT Pierre		PERROT Aurélien	Pouvoir donné à Aliénor EBLING
BEAUGENDRE Anne-Andrée		REBOUL Frédéric	Pouvoir donné à Sarith SA
BENTALEB Fouzi	Pouvoir donné à Saïd DSOULI	SA Sarith	
BERNARD Murielle		SAMAD Jarina	
CHABAY Catherine		SARAMBOUNOU Mimouna	Pouvoir donné à Abdelhay FARQANE
DALI-OUHARZOUNE Noura		VELAY Maxime	Pouvoir donné à Gérard GIRARDON
DENIAU Héléne	Pouvoir donné à Jarina SAMAD	LE HIR Annie	
DHAOUADI Housseem	Pouvoir donné à Jamal HRAIBA	GOMILA Josette	
DIALLO Aminata		CLERTÉ-DURAND Anne	
DIARRA Sira	Pouvoir donné à Sandrine GRANDGAMBE	CORDIN Benoît	
DSOULI Saïd		LEBOUCQ Patrick	
EBLING Aliénor		KAMLI Mohamed	
FARQANE Abdelhay		BELHOUT Dalale	
GIRARDON Gérard		MALANDAIN Guy	
GRANDGAMBE Sandrine		BRUNATI Véronique	
HRAIBA Jamal		BARONE Florence	
KABA Ahmed			
LE FOLGOC Marc			
LEMOINE Suzy	Pouvoir donné à Catherine CHABAY		

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture, le

Date de la publication le

A Trappes, le

17 AVR. 2025



